



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ligne Marseille Paris via Clermont-Ferrand

Question écrite n° 18647

Texte de la question

M. Jean-Paul Bacquet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les conditions d'exploitations de la ligne Marseille-Paris via Clermont-Ferrand. En effet, on peut noter que le train n° 5958 partant de Marseille Saint-Charles à 12 h 11 et arrivant à Paris Gare de Lyon à 23 h 03 (soit presque douze heures de trajet) reste en gare de Clermont-Ferrand quarante-cinq minutes (de 18 h 43 à 19 h 27) pénalisant de ce fait les voyageurs. Il lui demande s'il ne serait pas possible de limiter ce temps en gare de Clermont-Ferrand afin de diminuer le temps total du trajet.

Texte de la réponse

En réponse à l'honorable parlementaire qui s'interrogeait sur la possibilité de diminuer le temps de stationnement à Clermont-Ferrand du train n° 5998, dénommé « Le Cévenol », qui assure la liaison Marseille-Paris, la SNCF indique que le 28 novembre prochain, un nouvel horaire sera mis en place, qui permettra effectivement de diminuer sensiblement ce temps d'attente certains jours. Du lundi au jeudi, le « Cévenol » quittera Clermont-Ferrand en direction de Paris à 19 h 07 au lieu de 19 h 27, réduisant ainsi le temps de stationnement à Clermont de quarante-cinq à vingt-cinq minutes. Les fins de semaine, le nombre important de militaires et de scolaires empruntant ce train et la nécessité d'assurer les correspondances à Saint-Germain-des-Fossés et Nevers n'ont pas permis, pour l'instant, de modifier l'horaire du « Cévenol », mais la SNCF continue d'étudier cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Bacquet](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18647

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 1998, page 4768

Réponse publiée le : 16 novembre 1998, page 6293